



ÉTABLISSEMENT

Ville de Draguignan (83)
28 Rue Georges Cisson

83300 Draguignan

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Draguignan (83)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21830050700017

Code postal / Ville : 83300 Draguignan

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 24.109

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Carole Cosson - Tél : +33 494602094 - Mail : mp@ville-draguignan.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire en cas de groupement (imprimé DC1), étant précisé que cet imprimé est librement téléchargeable sur le site du Ministère de l'économie et des finances : www.minefe.gouv.fr (rubrique « marchés publics »).

b) 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ; les candidats pourront à cette fin soit produire l'imprimé DC1 (librement téléchargeable sur le site du Ministère de l'économie et des finances : www.minefe.gouv.fr, rubrique « marchés publics »)

La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire en cas de groupement (imprimé DC1), étant précisé que cet imprimé est librement téléchargeable sur le site du Ministère de l'économie et des finances : www.minefe.gouv.fr (rubrique « marchés publics »).

b) 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ; les candidats pourront à cette fin soit produire l'imprimé DC1 (librement téléchargeable sur le site du Ministère de l'économie et des finances : www.minefe.gouv.fr, rubrique « marchés publics »)

Capacité économique et financière : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies sont (les candidats pourront s'ils le souhaitent utiliser l'imprimé DC2) :

o le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

o déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, il devra le mentionner, et prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

Capacités techniques et professionnelles : o Une liste des effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

o Une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants

o Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

o certificats de qualifications professionnelles : le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (certificats de capacité).

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 30 janvier 2025 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : 1. LE PRIX DES PRESTATIONS

2. LA VALEUR TECHNIQUE

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : CREATION DE POINT D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V)QUARTIER DU FOURNAS A DRAGUIGNAN

Classification CPV : 44618000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : CREATION DE POINT D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V)QUARTIER DU FOURNAS A DRAGUIGNAN

Lieu principal d'exécution : Intersection du Boulevard du Colonel Michel la Fourcade et l'Avenue du Fournas sur l'ancien parking du SDIS à Draguignan

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Le marché démarre à compter de sa notification jusqu'à la réalisation complète des travaux.

Les travaux débuteront sur ordre de service prescrivant leur démarrage.

La durée maximum d'exécution des travaux est de 8 semaines.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Dans le cadre de la réponse au marché et afin de permettre au mieux aux candidats d'appréhender les spécificités techniques liées à l'exécution des travaux, une visite des lieux est vivement conseillée.

Les candidats devront présenter une offre entièrement conforme aux stipulations du cahier des charges (solution de base), sans surcharge, ni rature.

Les variantes par rapport à l'objet du présent marché et à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Aucune option n'est prévue au présent marché.

Le financement est fait sur le budget de la ville de Draguignan, paiement par virement bancaire mandat administratif.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Les crédits nécessaires au financement de l'opération sont inscrits dans les comptes de la ville de Draguignan

Taux de l'avance si les conditions sont remplies : 5 %

Prix unitaires fermes actualisables

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres remises par tout moyen permettant d'assurer une traçabilité écrite de la négociation (les négociations pourront notamment se dérouler exclusivement par email) et se réserve le droit dans le cas où elle ne recevrait aucune offre à l'issue du délai de remise des offres de consulter directement des fournisseurs. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Par ailleurs le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne négocier qu'avec les meilleures offres issues d'un 1er

classement au regard des critères de jugement. Le nombre susceptible d'être concernée est laissé à l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

Les négociations pourront porter sur une amélioration qualitative et/ou financière de l'offre remise par le candidat.

Le nombre de tour de négociation est laissé à l'appréciation du représentant du pouvoir adjudicateur.

Toutefois, la collectivité se réserve aussi le droit de ne pas négocier

Date d'envoi du présent avis

06 janvier 2025